

COMMUNE de CIVRIEUX
EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES DU MAIRE

n° 2024 - 65 du 13/04/2024

Des Cordes à mon Arbre – Travaux d'abattage – Chemin de Paradis

Le Maire de la Commune de CIVRIEUX

VU le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2, L 2212.3 et L 2213.1 ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R411.8 et R 411.25 ;

VU le Code Pénal, notamment son article R 26 paragraphe 15 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise Des Cordes à mon Arbre du 08/04/2024 représentée par Jérémie JACQUET et située 226 chemin du Fieux à Messimy sur Saône (01480) pour des travaux d'abattage sur une portion du chemin de Paradis située entre le carrefour de la route de la Source et le chemin de Paradis et le carrefour de la montée de Bernoud et le chemin de Paradis à Civrieux (01390) à partir du 13/05/2024 pour une durée de 2 jours calendaires,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pendant la durée des travaux, la circulation sera interrompue le 13 et le 14 mai 2024 **de 8h45 à 16h00** sur le chemin de Paradis du carrefour avec la route de la Source jusqu'au carrefour du chemin de Paradis avec la montée de Bernoud.

Une déviation de la circulation sera mise en place de 8h45 à 16h00.

ARTICLE 2 :

L'entreprise Des Cordes à mon Arbre devra chaque matin mettre en place avant le démarrage des travaux :

- Deux signalisations « route barrée » de 8h45 à 16h00 sur le chemin de Paradis au carrefour avec la route de la Source et au carrefour avec la montée du Bernoud.
- Quatre signalisations « déviation » de 8h45 à 16h00 sur le chemin de Paradis au carrefour avec la route de la Source, sur le chemin de Paradis au carrefour avec la montée de Bernoud, sur la RD66e (route de Massieux) en direction de Civrieux au carrefour avec le chemin des Trois Fontaines et sur le chemin de Bernoud au carrefour avec la RD66e (route de Massieux).

ARTICLE 3 :

En dehors des horaires de restrictions de la circulation, c'est-à-dire de **16h00 le lundi 13 mai 2024 à 8h45 le lendemain matin**, toutes les signalisations seront déposées par l'entreprise Des Cordes à mon Arbre pour ouvrir à la circulation la portion du chemin du Paradis entre le carrefour de la route de la Source et ce chemin et le carrefour de la montée de Bernoud et le chemin de Paradis.

ARTICLE 4 :

Les panneaux de signalisation seront fournis par la commune de Civrieux.
La mise en place, l'entretien et la dépose de la signalisation sera sous la responsabilité de l'entreprise Des Cordes à mon Arbre.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Villars les Dombes,
- L'entreprise Des Cordes à mon Arbre située 226 chemin du Fieux à Messimy sur Saône – jacquetje@gmail.com
- SLIS de Civrieux – mariellestivalgoron@gmail.com
- SDIS de Trévoux – trevoux@sdis01.fr

Fait à CIVRIEUX, le 13 avril 2024



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gérard Porretti', written over a faint horizontal line.

Gérard PORRETTI